

**M A I R I E**  
**DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE**

-----  
**C O N S E I L M U N I C I P A L**

**S E S S I O N O R D I N A I R E**  
-----

**COMpte RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2015**  
-----

**Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire**

L'an deux mil quinze, le vingt trois du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Maurice JARRY, *Maire*.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs SUREAU, DUCHEMIN, LAMISSE, LEBRUN **Adjoints**, Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, DERSOIR, PÉNARD, CRASNIER, PIEAU, ESNAULT, DRIANCOURT, TEMPLÉ, BILLIET et PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Messieurs BRISSAUD et CRÉPEL, Madame LEMAIRE

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Madame CONGNARD et Messieurs PEREYROL et NACHURY

**PROCURATION** : Monsieur BRISSAUD à Monsieur BOUTIN,  
Monsieur CRÉPEL à Monsieur LEBRUN pour voter en leurs noms.

**SECRÉTAIRE** : Monsieur BILLIET

**1 - APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 19 MAI DERNIER**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2 - RAPPORT ANNUEL SAUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif exercice 2014.

### **3 - CONVENTION DE MISE Á DISPOSITION DU SERVICE PETR POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DES ACTES RELATIFS Á L'OCCUPATION DU DROIT DES SOLS .**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'autorise à :

- signer la convention de mise à disposition du service commun du P.E.T.R. du segréen pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour un montant de 7 821,91 €par an.
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2015 de la commune.

### **4 - FOND DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES FPIC : RÉPARTITION**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de maintenir la totalité du fonds à la Communauté de Communes du Haut Anjou pour l'année 2015.
- demande à Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Anjou.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

### **5 - AVENANT N°1 Á LA CONVENTION OPÉRATIONNELLE DE PORTAGE FONCIER C.C.H.A / C.C.I : MODIFICATION DU PÉRIMETRE OPÉRATIONNEL**

Le Conseil Municipal :

- approuve les conditions d'intervention de la SPLA de l'Anjou dans le champ de l'action foncière départementale sur le territoire de la Communauté de communes du Haut Anjou précisées dans la convention opérationnelle signée le 2 décembre 2014.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1à la convention opérationnelle entre le département de Maine-et-Loire, la SPL de l'Anjou, la Communauté de communes du Haut Anjou et les communes de Contigné, Sœurdres et Châteauneuf-sur-Sarthe visant à modifier le périmètre opérationnel par :
  - la suppression du site n°3 du Nord du bourg sur la commune de Miré,
  - une extension du périmètre opérationnel sur un ilot du cœur de ville de Châteauneuf-sur-Sarthe, objet d'un projet de revitalisation de centre bourg pour une surface totale de 380 264 m<sup>2</sup> (bâtie et non-bâtie) au titre d'une veille foncière.
- décide de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à la SPLA de l'Anjou conformément aux dispositions de l'article L 327-1 du code de l'urbanisme pour les parcelles référencées.

### **6 - ASSOCIATION FAMILLES RURALES : ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS ACCUEIL DE LOISIRS, ACCUEIL PERISCOLAIRE, TAP PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES OU PAR LA MUNICIPALITÉ**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE décide :

- de créer un service enfance au sein de la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe ,

- décide de reprendre les actions d'accueil de loisir et séjour, d'accueil périscolaire et les temps d'activités périscolaires.

- charge Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des exécutions nécessaire à cette délibération.

## **7 - DÉLIBÉRATION SUR L'AVANT-PROJET DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur DUCHEMIN approuve à l'unanimité l'avant projet du schéma départemental de coopération intercommunale proposé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.).

## **8 - DÉLIBÉRATION SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE SUR LE TERRITOIRE DE L' E.P.C.I**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUCHEMIN :

-autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération affirmant la volonté de la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe de procéder à l'étude sur la création d'une commune nouvelle à 5 ou moins.

- autorise Monsieur le Maire à prendre une délibération affirmant la volonté de la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe de ne pas intégrer une création de commune nouvelle sur l'ensemble du territoire de l'E.P.C.I.

## **9 - PARTICIPATION Á L'ÉTUDE DES ANALYSES DES BOUES ET SUIVI AGRONOMIQUE DES SOLS POUR LE RECYCLAGE EN AGRICULTURE DES BOUES DE STEP.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal accepte de :

- participer à cette étude via le SICTOM Loir et Sarthe.

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir à cet effet avec le SICTOM Loir et Sarthe.

## **10 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA C.C.I DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION DU CENTRE VILLE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de cette convention de partenariat avec la C.C.I. dans le cadre de la revitalisation du centre ville de Châteauneuf-sur-Sarthe.

## **11 - PROPOSITION DE TARIFS POUR LA CANTINE ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité une augmentation de 0,05 centimes d'euros pour l'année 2015-2016 ce qui donnerait les tarifs suivants pour l'année 2015-2016.

- Enfant avec quotient familial > 700 : 3,80 €
- Enfant avec quotient familial < 700 : 3,50 €
- Adulte : 5,30 €

## **12 - PROPOSITION DE TARIFS POUR LES TAP ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE décide de fixer le tarif des T.A.P. pour les familles sur l'année scolaire 2015-2016 comme suit :

- 1er enfant : 50€
- 2nd enfants : 40€
- à partir du 3ème enfant : 30 €

### **Proposition d'adoption d'un règlement intérieur les TAP - année scolaire 2015-2016.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, adopte le règlement intérieur des TAP pour l'année scolaire 2015-2016.

## **13 - RÉVISION DES LOYERS, GARAGES, CHARGES LOCATIVES ET LOCATION DE MATÉRIEL COMMUNAL POUR LA PERIODE DU 01/06/2015 AU 31/05/2016**

Monsieur JARRY demande au conseil de fixer les tarifs des loyers, garages, charges locatives et location de matériel communal à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

DÉSIGNATION DES LOGEMENTS	NOM ET PRÉNOM DES OCCUPANTS	MONTANT DES LOYERS MENSUELS	
		TARIF 2014	PROPOSITION AU 1 <sup>er</sup> JUIN 2015
<b><u>HARAS</u></b>			
. grand logement	ESNAULT Hervé	221,13	221,13
. petit logement	ABDELHAMID Lounès	151,81	151,81
<b><u>MAIRIE</u></b>			
.appartement Concierge	BONNENFANT Dominique	232,14	232,14
<b><u>TRÉSORERIE</u></b>			
. appartement type IV (étage)	COLLIN Frédérique et NDIA YE Ibrahima	510,00	510,00
<b><u>CASERNE POMPIERS</u></b>			
. appartement type III	VACANT	226,68	226,68
. appartement type IV	POISSON	350,00	350,00
. atelier	SOLIPASS	263,69	263,69
. salle 1 <sup>er</sup> étage	SOLIPASS	105,48	105,48
<b><u>ANCIEN MOULIN</u></b>			
. appartement type III	LIEGEARD Louis	329,37	300,00

Le Conseil Municipal valide la proposition du montant des loyers pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2016.

## RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DES GARAGES

Monsieur JARRY demande à la commission d'émettre une proposition sur les tarifs de location des garages dans les mêmes conditions que les loyers.

<b>NOM ET PRÉNOM DES OCCUPANTS</b>	<b>TARIF 2014</b>	<b>PROPOSITION AU 1<sup>er</sup> JUIN 2015</b>
<b><u>HARAS</u></b>		
BONNENFANT Dominique	34,05	34,20
DALIBERT Denis	34,05	34,20
ABDELHAMID Lounès	34,05	34,20
<b><u>RUE DU CÂBLE</u></b>		
<b><u>Préau</u></b>		
CROSNIER Renée	15,85	16,00
CROSNIER Jacqueline	15,85	16,00
GUILBAUD Michel	15,85	16,00
GASNIER Evelyne	15,85	16,00
<b><u>Grand garage</u></b>		
DUTE Érick	51,78	52,00
<b><u>Petit garage</u></b>		
	33,39	33,50

Le Conseil Municipal valide l'ensemble de cette proposition pour l'année 2015-2016.

## RÉVISION DES CHARGES LOCATIVES

Monsieur JARRY propose de fixer les charges suivant le tableau ci-dessous, avec une augmentation de 2 % afin de tenir compte de l'inflation liée aux fluides :

<b>NOM ET PRÉNOM DES OCCUPANTS</b>	<b>TARIF 2014</b>	<b>PROPOSITION AU 1<sup>er</sup> JUIN 2015</b>
<b><u>APPARTEMENT MAIRIE</u></b> (eau + électricité)		
BONNENFANT Dominique	80,92	82,53
<b><u>ANCIENNE CASERNE</u></b> (électricité)		
SOLIPASS	53,50	54,57

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

## **RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DU MATÉRIEL**

Monsieur JARRY propose au conseil d'augmenter les tarifs de location du matériel à l'arrondi au dixième.

<b>DÉSIGNATION</b>	<b>TARIF 2014</b>	<b>PROPOSITION AU 1<sup>er</sup> JUIN 2015</b>
Barrière de police	2,05	2,10
Chaise pliante	0,45	0,50
Tables + tréteaux	3,65	3,70

Le Conseil Municipal valide ces nouveaux tarifs.

### **14 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE COUVERTE MULTI-SPORTS : AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES POUR UNE ASSISTANCE Á MAITRISE D'ŒUVRE.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avis d'appel public à la concurrence concernant le lancement de ce marché de maîtrise d'œuvre.

### **15 - IRH : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- autorise le recours à une délégation de service public (DSP) pour le service d'assainissement collectif.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délégation.

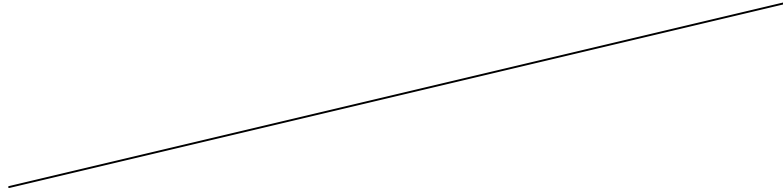
### **16 - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PASSERELLE SUR LE SENTIER DU MARGAS**

Point retiré de l'ordre du jour.

### **17 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - RENOUVELLEMENT POUR LA PÉRIODE 2015-2018.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame SUREAU autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat enfance jeunesse pour la période de janvier 2015 à janvier 2018.

**18 - QUESTIONS DIVERSES.**



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h20.